

# 10 étapes

## Assermentation d'un nouveau premier ministre canadien et du Conseil des ministres (Cabinet)

Lorsqu'un nouveau gouvernement est formé, le gouverneur général préside la cérémonie d'assermentation du premier ministre et de son Cabinet. Voici la séquence des événements.



#1

### Arrivée à Rideau Hall

Le premier ministre désigné et les ministres désignés arrivent à Rideau Hall pour la cérémonie d'assermentation.

Le premier ministre désigné rencontre ensuite le gouverneur général.

#2

### La cérémonie d'assermentation commence

#3

### Assermentation du premier ministre désigné

#### Le premier ministre désigné est-il membre du Conseil privé?

NON

OUI

### Les serments

Si le premier ministre désigné n'est pas déjà membre du Conseil privé, il doit prêter deux serments :

**Le serment d'allégeance**

**Le serment des membres du Conseil privé**

### Le serment d'office

Le greffier du Conseil privé fait prêter le serment d'office au premier ministre désigné au début de la cérémonie d'assermentation du nouveau Conseil des ministres.

#4

### Les livres des serments

Le premier ministre désigné signe le ou les livres des serments, suivi du gouverneur général et du greffier du Conseil privé.

### Instrument d'avis

Le premier ministre nouvellement assermenté signe l'instrument d'avis recommandant la nomination des membres du Conseil des ministres et le remet au gouverneur général.

Le gouverneur général signe l'instrument d'avis, acceptant ainsi les recommandations du premier ministre.

#5

#6

### Assermentation des membres du Conseil des ministres

L'assermentation des ministres désignés commence.

#### Le ministre désigné est-il membre du Conseil privé?

NON

OUI

### Les serments

Si le ministre désigné n'est pas déjà membre du Conseil privé, il doit prêter deux serments :

**Le serment d'allégeance**

**Le serment des membres du Conseil privé**

### Le serment d'office

Le greffier du Conseil privé fait prêter le serment d'office au ministre désigné pour l'assermenter au sein du nouveau Conseil des ministres.

#7

### Les livres des serments

Les ministres signent le ou les livres des serments.

Après l'assermentation du dernier membre du Conseil des ministres, le gouverneur général, le premier ministre et le greffier du Conseil privé signent les livres pour attester officiellement l'assermentation des membres du Conseil des ministres.

#8

### Le Grand Sceau du Canada

Le gouverneur général remet le Grand Sceau du Canada au ministre de l'Industrie, qui assume les responsabilités du registraire général du Canada.

### La cérémonie se termine

La cérémonie d'assermentation se termine par l'hymne national.

#10

### La photo officielle

Une photo officielle du gouverneur général, du premier ministre et des ministres du Cabinet est prise.